

INSTRUCTIONS AU CANDIDAT

Pour chacune des questions de cette épreuve, il est proposé plusieurs solutions, vous devez :

- 1) Sélectionner la bonne réponse
- 2) Reporter votre choix sur la feuille de réponses page 7/7
Exemple : question 1 votre réponse est A, vous entourez la lettre comme ceci (A)
Vous voulez corriger votre réponse, B au lieu de A, vous procéderez comme ceci :
Entourez la nouvelle réponse (B) et rayer la réponse fausse comme ceci (~~A~~)
Vous ajouterez sur la ligne de la réponse corrigée, la mention manuscrite : « je dis B »
- 3) Vous ne rendrez que la feuille de réponses page 7/7

C.A.P. mécanicien d'entretien d'avions T1-T2-T3	Codes : 5025302 – 5025303 - 5025005			SUJET
Epreuve : Réglementation aéronautique	Durée : 0H20	Coefficient : 1 (avec la VSP)	Session juin 2003	Page 1/7

1 L' O.A.C.I a été créée par la convention de :

- A Montréal en 1947
- B Chicago en 1944
- C Montréal en 1980
- D Chicago en 1947

2 Les libertés de l'air ou droits de trafic ont été établis par :

- A Le G.S.A.C
- B L' O.A.C.I
- C L' O.C.V
- D La D.G.A.C

3 D.G.A.C signifie :

- A Division générale de l'aviation civile
- B Division générale de l'aéronautique civile
- C Direction générale de l'aviation civile
- D Direction générale de l'aéronautique civile

4 La D.G.A.C dépend du :

- A Ministère de l'intérieur
- B Ministère de la défense
- C Ministère des finances
- D Ministère de l'équipement et des transports

C.A.P. mécanicien d'entretien d'avions T1-T2-T3	Codes : 5025302 – 5025303 - 5025005			SUJET
Epreuve : Réglementation aéronautique	Durée : 0H20	Coefficient : 1 (avec la VSP)	Session juin 2003	
				Page 2/7

5 La première lettre d'une immatriculation indique :

- A Le type de l'avion
- B La marque de nationalité de l'aéronef
- C Le pays de construction de l'avion
- D Les initiales du propriétaire

6 L'hélicoptère fait partie de la famille des :

- A Aérodynes entraînés par un organe moteur et dont la sustentation en vol est obtenue par des réactions aérodynamiques sur des surfaces fixes
- B Aérodynes dont la sustentation en vol est obtenue par la réaction de l'air sur des plans animés d'un mouvement de battements
- C Aérodynes dont la sustentation en vol est obtenue par la réaction de l'air sur un ou plusieurs rotors qui tournent librement autour d'axes sensiblement verticaux
- D Aérodynes dont la sustentation en vol est obtenue par la réaction de l'air sur un ou plusieurs rotors qui tournent, entraînés par un organe moteur, autour d'axes sensiblement verticaux

7 Que veut dire C.D.N ?

- A Consigne de navigabilité
- B Consigne de navigation
- C Certificat de navigabilité
- D Certificat de navigation

8 Un avion construit en série reçoit un :

- A Certificat de navigabilité conforme à un type certifié
- B Certificat de navigabilité restreint d'aéronef
- C Certificat de navigabilité spécial
- D C.N.R.A.C

C.A.P. mécanicien d'entretien d'avions T1-T2-T3	Codes : 5025302 – 5025303 - 5025005			SUJET
Epreuve : Réglementation aéronautique	Durée : 0H20	Coefficient : 1 (avec la VSP)	Session juin 2003	Page 3/7

9 L'interruption de validité d'un C.D.N sera indiquée par :

- A L'apposition du symbole "V" sur le C.D.N
- B l'apposition du symbole "R" sur le C.D.N
- C L'apposition du symbole "BV" sur le C.D.N
- D L'apposition du symbole "CN" sur le C.D.N

10 Le travail de l' O.C.V est :

- A Le contrôle en vol des aéronefs et leurs équipages
- B Le contrôle en vol des organismes et équipements de la navigation
- C Le contrôle de la formation du personnel navigant, et la participation au jury
- D Les réponses A, B, C sont exactes

11 Une des missions du G.S.A.C est de :

- A Réglementer et immatriculer les avions
- B Effectuer des études concernant le transport aérien national et international
- C Établir les certificats de navigabilité et procéder à leur renouvellement
- D Établir les plans des aérodromes

12 L'élaboration et la publication des C.N sont réalisées par :

- A La D.G.A.C
- B Le G.S.A.C
- C Le Bureau Véritas
- D L' O.A.C.I

C.A.P. mécanicien d'entretien d'avions T1-T2-T3	Codes : 5025302 – 5025303 - 5025005			SUJET
Epreuve : Réglementation aéronautique	Durée : 0H20	Coefficient : 1 (avec la VSP)	Session juin 2003	

13 Une opération d'entretien se termine par une :

- A Autorisation pour remise en service
- B Approbation pour remise en sécurité
- C Autorisation pour remise en sécurité
- D Approbation pour remise en service

14 Une de ces opérations ne nécessite pas d' A.P.R.S :

- A Action d'entretien préventive ou corrective résultant du programme d'entretien
- B Action d'entretien corrective résultant du traitement des anomalies observées en vol ou au sol
- C Visite journalière ne contenant pas d'opération liée à une compétence technique particulière
- D Action de maintenance liée à un B.S, une modification, une réparation, une C.N

15 Que signifie A.T.L ?

- A Aircraft technical log book
- B Aéronef technique log book
- C Aéronef travel log book
- D Aircraft travel log book

16 Suite à un vol de contrôle, l'équipage portera la mention "Vol satisfaisant" sur le A.T.L, il faudra alors :

- A Ne pas délivrer de nouvelle A.P.R.S
- B Délivrer une A.P.R.S de type A
- C Délivrer une A.P.R.S de type B
- D Délivrer une A.P.R.S de type C

C.A.P. mécanicien d'entretien d'avions T1-T2-T3	Codes : 5025302 – 5025303 - 5025005			SUJET
Epreuve : Réglementation aéronautique	Durée : 0H20	Coefficient : 1 (avec la VSP)	Session juin 2003	Page 5/7

17 Un organisme d'entretien doit rédiger et faire approuver un MOE au titre du règlement :

- A J.A.R 25
- B J.A.R 21
- C J.A.R 145
- D J.A.R 147

18 L'équivalent aux États Unis des règlements J.A.R sont les règlements :

- A F.A.R
- B F.A.A
- C A.E.A
- D J.A.A

19 La norme J.A.R 25 est relative à :

- A La certification des organismes d'entretien aéronautique
- B La norme et certification des avions de ligne
- C La certification des ateliers de conception et réalisation de pièces aéronautiques
- D La certification des organismes de formation

20 JAA Form One est :

- A Un document de maintenance
- B Une micro fiche
- C Une étiquette de navigabilité
- D La référence d'une pièce

C.A.P. mécanicien d'entretien d'avions T1-T2-T3	Codes : 5025302 – 5025303 - 5025005			SUJET
Epreuve : Réglementation aéronautique	Durée : 0H20	Coefficient : 1 (avec la VSP)	Session juin 2003	Page 6/7

RECAPITULATIF	
R.A	V.S.P

FEUILLE DE REPONSES

CANDIDAT N°
Note : /20

(Entourer la réponse correcte)

1	A	B	C	D
2	A	B	C	D
3	A	B	C	D
4	A	B	C	D
5	A	B	C	D
6	A	B	C	D
7	A	B	C	D
8	A	B	C	D
9	A	B	C	D
10	A	B	C	D
11	A	B	C	D
12	A	B	C	D
13	A	B	C	D
14	A	B	C	D
15	A	B	C	D
16	A	B	C	D
17	A	B	C	D
18	A	B	C	D
19	A	B	C	D
20	A	B	C	D

C.A.P. mécanicien d'entretien d'avions T1-T2-T3	Codes : 5025302 – 5025303 - 5025005			SUJET
Epreuve : Réglementation aéronautique	Durée : 0H20	Coefficient : 1 (avec la VSP)	Session juin 2003	Page 7/7